



LES

Rencontres

DE L'ONEMA

Elus locaux, comment agir sur votre territoire pour l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques ?

Une table ronde organisée le 21 novembre 2012 au Salon des maires et des collectivités locales par l'Onema, les agences de l'eau et le ministère en charge du développement durable.

Pour préserver et reconquérir la qualité des eaux, les élus locaux ont un rôle majeur à jouer dans la sensibilisation des populations et dans la réalisation d'actions concrètes. Le 21 novembre 2012, l'Onema, les agences de l'eau et le ministère en charge du développement durable ont organisé une table ronde au Salon des maires et des collectivités locales afin d'inciter, grâce à des retours d'expériences, les élus à élaborer des démarches territoriales.

Restauration des cours d'eau, protection des zones humides, préservation des aires d'alimentation de captage, réduction des volumes d'eau prélevés... Tels sont les grands défis à relever pour parvenir à l'atteinte du bon état des eaux. Fixé aux horizons 2015, 2021 et 2027 par la directive cadre sur l'eau (DCE), cet objectif est partagé par de nombreux acteurs en France, que ce soit des citoyens, industriels, agriculteurs et bien sûr élus locaux. « En effet, le bon état des eaux est avant tout un objectif en soi en termes de santé publique, de qualité de cadre de vie ou de ressource économique au regard du tourisme et de l'alimentation en eau potable », appuie Alby Schmitt, directeur adjoint de l'eau et de la biodiversité à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature au ministère du développement durable. En France, la politique de l'eau étant largement décentralisée, à l'image des comités de bassin, les élus locaux ont un rôle primordial dans la mise en place de programmes de mesures. En termes d'assainissement collectif, non collectif et industriel, de nombreuses actions ont été entreprises par les collectivités depuis plusieurs décennies. « Le bon état des eaux nécessite désormais d'élargir notre champ d'action, vis-à-vis notamment des principaux facteurs de déclassement des masses d'eau »,

indique Alby Schmitt. Des actions de restauration des milieux aquatiques, de gestion de l'eau et de lutte contre les pollutions diffuses devraient ainsi compléter les travaux réalisés.

Une implication de tous les citoyens

Pour parvenir à un bon état des eaux, la sensibilisation de toute la population est indispensable pour faciliter la réalisation d'actions concrètes sur un territoire. Mais impliquer tous les citoyens n'est pas une chose évidente à réaliser, en particulier dans des zones fortement urbanisées. A la différence du secteur rural, il est effectivement plus compliqué de sensibiliser des urbains car « l'eau est moins présente et moins visible devant leurs maisons et dans leurs vies de tous les jours », souligne Claude Juvanon, maire de Choisel et président de la Commission locale de l'eau (CLE) Orge-Yvette. La sensibilisation des élus est, quant à elle, plus aisée grâce notamment à leur présence importante dans la CLE. Les élus possèdent ensuite un discours, un langage et une explication leur permettant d'aller au-devant de leurs administrés.

En ce qui concerne les industriels, le travail mené localement par les élus a porté ses fruits. Ils sont désormais plus impliqués dans les questions de préservation des ressources

et des milieux aquatiques. « Les industriels ont compris l'importance de présenter un visage de qualité aussi bien à leurs clients qu'à leurs plus proches voisins », se félicite Bruno Forel, président de la communauté de communes des 4 rivières et vice-président de la CLE de l'Arve. Cette évolution des mentalités et des pratiques émerge également chez les agriculteurs. Mais la tâche s'avère plus compliquée que pour le secteur industriel, une partie du monde agricole vivant actuellement une période difficile sur le plan financier. Par exemple, la mise aux normes d'un



© Claire Houssel, Onema

Sensibilisation des citoyens sur la restauration de la Veyle (Ain)

élevage coûte cher et certains professionnels préfèrent arrêter leurs activités plutôt que de changer de pratiques. « *Le secteur agricole a compris l'enjeu mais le coût financier est un problème vital pour eux. Pourtant, on ne peut pas les laisser abandonner car l'agriculteur est un acteur économique et environnemental qui tient le paysage bocager...* », estime Jean Schepman, vice-président du conseil général du Nord et président de la CLE de l'Yser.

De multiples moyens de communication

Dans l'Hexagone, les élus locaux ont recours à divers moyens de communication afin d'expliquer à leurs administrés les actions entreprises. Sur le territoire du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Jacques Leroy,

Président du syndicat Marne vive,
Président de la Commission locale
de l'eau du Sage Marne Confluence,
premier maire-adjoint de
Saint-Maur-des-Fossés (94)

« Porté par le syndicat Marne vive, le Sage Marne Confluence est en cours d'élaboration. Un état des lieux réalisé en 2012 nous a pour l'instant permis de collecter de nombreuses données scientifiques et d'initier également un travail de sensibilisation auprès d'élus et de la population. La phase de diagnostic a par ailleurs débuté et il faudra ensuite préciser les différents scénarios étudiés pour aboutir au document final, prévu pour la fin 2014. Opposable aux plans locaux d'urbanisme, ce Sage encadrera par exemple les futurs aménagements aux abords de la Marne sur les 52 communes rattachées au Sage. Des actions de préservation, de restructuration et de renaturalisation des berges vont également être entreprises. Sur les 30 kilomètres de berges, les trois quarts sont en effet aménagés. Des études ont aussi été faites pour connaître le potentiel écologique des cours d'eau afin de cibler certains secteurs plus vulnérables ou importants. Le Sage devrait également apporter quelques réponses au grand problème de pollutions diffuses, notamment dues aux eaux pluviales. Un travail sur la réduction des pesticides en ville est déjà mené, et de nombreuses collectivités ont fortement réduit leur usage de produits phytosanitaires. Les garages et pressings ont également été sensibilisés sur l'usage de substances chimiques. »

(Sage) de l'Yser, la population est informée grâce à une lettre ainsi que par un blog qui compile de nombreux documents (projets pédagogiques, points intermédiaires ou bilans d'actions, compte-rendu des commissions, cartographies...). Une brochure sur le rôle des zones humides a également été publiée à 1 500 exemplaires, à destination principalement des agriculteurs. « *Cette thématique est importante mais reste très polémique avec le secteur agricole qui a encore du mal à comprendre le rôle joué par ces zones humides. Pourtant, ces dernières sont les véritables reins de l'écosystème* », précise Jean Schepman. L'étape de l'enquête publique est également un moyen pour connaître l'avis des populations concernées. Outre une lettre et un site internet, le Sage Orge-Yvette qui regroupe 116 communes et près de 800 000 habitants, utilise ainsi l'enquête publique pour faire partager les décisions prises au sein de la CLE. « *Les consensus obtenus doivent désormais être présentés à la population au moyen d'enquêtes publiques. Le Sage demande donc aux collectivités et aux maires de bien faire résonance par rapport à ce document qui pourra être opposable au tiers* », détaille Claude Juvanon.

Une émission télé de sensibilisation

Certains élus locaux misent aussi sur des moyens de communication plus actuels comme les réseaux sociaux. Le président du Sage de l'Yser, Jean Schepman, possède ainsi un compte Facebook où plus de 4 500 « amis » peuvent être informés des programmes de gestion et de préservation des milieux aquatiques menés sur le territoire.

Dans la vallée de l'Arve, les élus disposent même d'une chaîne de télévision qui propose de façon hebdomadaire, une émission de sensibilisation sur l'eau. « *Cette démarche avait été instaurée pour rendre compte des objectifs et des résultats du contrat de rivière mis en place sur la vallée. Le Sage est venu prendre place dans cette communication afin d'être toujours présent sur le thème de l'eau auprès des populations* », précise Bruno Forel. Mais, pour ce dernier, un des éléments de sensibilisation importants est la capacité d'amener le public à redécouvrir la rivière en tant que lieu de loisir et de distraction. En effet, le Sage étant un document de gestion, il apparaît comme assez abstrait dans l'esprit des gens. Lorsqu'un territoire avait déjà mis en place un contrat de rivière comme celui de l'Arve avec un véritable historique, la démonstration concrète a été faite à la population de l'efficacité d'une action sur l'eau.

Les enfants et l'eau

Enfin, la sensibilisation des habitants passe également par celle des enfants. De nombreuses communes organisent ainsi des interventions dans les écoles ou des sorties pédagogiques. « *Ce qui est impressionnant avec les enfants, c'est leur faculté à comprendre l'importance du rôle de l'eau par rapport aux adultes* », souligne Jean Schepman. Sur le territoire de l'Yser, douze classes se rendent ainsi sur le terrain tous les ans. Pour 2012, chaque classe a été chargée de réaliser une maquette de son sous bassin versant pour aboutir, une fois tous ces travaux assemblés, au bassin versant dans sa globalité. « *Cette maquette pourrait être modélisée et utilisée sur le territoire par des écoles d'ingénieur par exemple* ».



Sensibilisation d'un élu en Dordogne par un agent de l'Onema



La sensibilisation des habitants passe par celle des enfants

Un cadre pour les actions à entreprendre

Une fois la sensibilisation des populations effectuée, il reste à définir un cadre pour les actions de lutte contre les pollutions diffuses, de restauration de la continuité écologique ou d'hydromorphologie à entreprendre afin d'atteindre un bon état des eaux. Cette meilleure gestion des ressources nécessite en effet l'emploi d'outils de planification d'actions territoriales (Sage, PLU, SCoT...) ou l'instauration d'une démarche contractuelle. Actuellement, 174 périmètres de Sage ont été définis sur toute la France, ce qui montre l'intérêt porté par les élus locaux pour cet outil réglementaire. Visant à assurer l'équilibre entre les activités humaines et la protection des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant, les Sage proposent toute une série de mesures

réglementaires, de préconisations et de prescriptions adoptées en concertation. Seul véritable épine, la structure porteuse est souvent un syndicat ou une intercommunalité avec des moyens financiers limités, laissant ainsi planer un doute sur la pérennité de mise en œuvre des Sage.

En l'absence ou en complémentarité de ces derniers, un volet Eau peut également être intégré dans un schéma de cohérence territoriale (SCoT), à l'image de celui mis en place par le Syndicat d'études du bassin de Brive en 2010 et qui rassemble désormais 86 communes. « *La nature de notre territoire explique que l'eau dans son traitement, dans sa distribution et dans le rôle qu'elle joue pour la qualité du cadre de vie, apparaît comme fondamentale pour l'ensemble des élus* », indique Patricia Broussolle, présidente du Syndicat d'études du bassin de Brive.

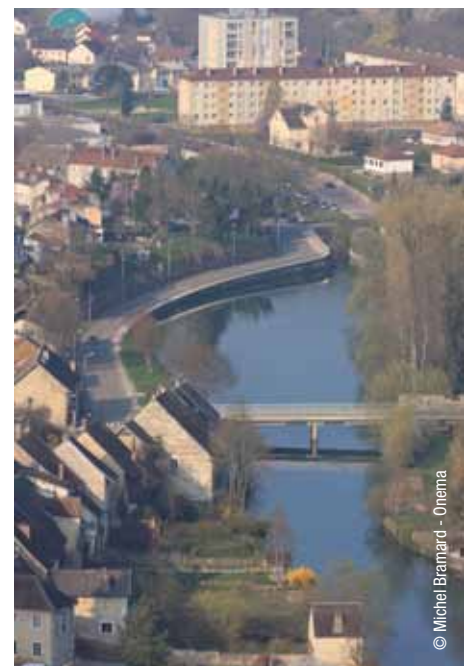
Paul Perras,

Président du syndicat de rivière Brévenne – Turdine et maire de Nuelles (69)

« Depuis l'instauration d'un second contrat de rivière Brévenne - Turdine début 2009, on note une amélioration significative de la qualité des eaux avec la présence et le retour d'une faune piscicole comme la truite, notamment sur la Turdine. Pour y parvenir, des suppressions de seuils et la création de passes à poissons ont été réalisées. Au lieu dit la Perollière, une rivière de contournement a même été mise en place pour éviter la destruction d'un seuil de quatre mètres qui aurait nécessité des travaux pharaoniques. Une déclaration d'intérêt général, signée par le préfet, nous permet également d'intervenir directement sur les berges pour des opérations d'abattage et de replantation. Ces dernières sont réalisées par deux équipes de huit personnes qui tentent de se réinsérer. Ce type d'action est souvent couplé à des opérations de lutte contre les débordements des cours d'eau, en organisant par exemple des champs d'expansion de crue. Par ailleurs, la mise en place de ces diverses actions est facilitée par les deux années de préparation de ce contrat de rivière qui nous ont permis de faire partager à tous le besoin de reconquérir la qualité des milieux aquatiques. »

Trouver le lien entre urbanisme et environnement

Pour traduire les actions de préservation de l'eau en termes d'urbanisme, le syndicat a bénéficié d'une aide technique et financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, notamment pour la réalisation de l'état des lieux. « *Ce partenariat nous a permis d'entrer dans une réflexion beaucoup plus approfondie* », souligne Patricia Broussolle. Au niveau de la continuité écologique, l'accent a, par exemple, été mis sur la défense et la préservation des ripisylves, en imposant dans les documents d'urbanisme leur classement en zone naturelle. En termes de pollutions diffuses, le principal problème du bassin de Brive porte sur les eaux pluviales et leur ruissellement. Les aménageurs, qu'ils soient publics ou privés, auront donc des obligations qui seront proportionnelles aux surfaces imperméabilisées par leur établissement. Des préconisations sur l'engagement zéro phyto pour les communes du territoire ont également été faites.



L'eau dans la ville

Contractualiser avec le monde agricole

Pour mettre en place des actions de préservation des milieux aquatiques, les élus locaux peuvent également s'appuyer sur des démarches contractuelles. Sur Niort, les eaux présentent une teneur en nitrate supérieure

à la norme, ce qui a poussé la commune à mettre en place des actions pour réduire les pollutions diffuses sur le bassin d'alimentation de captage. Appelé « Ressource », un programme consiste par exemple à contractualiser avec les agriculteurs des mesures agri-environnementales et des conversions à l'agriculture biologique dans les zones sensibles. « On a choisi le label de l'agriculture biologique car c'est le seul qui existe et est contrôlé. Même s'il reste un label commercial, il représente une garantie qu'il n'y ait pas d'utilisation de pesticides ou d'engrais minéraux », estime Franck Michel, adjoint au maire de Niort. Financé en partie par des fonds européens, par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et par le conseil général des Deux-Sèvres, ce programme a permis de contractualiser sur 20 % des 16 000 hectares du bassin d'alimentation fin 2012. Un travail a par ailleurs été mené avec les grandes surfaces et jardineries afin qu'elles sensibilisent leurs clients sur l'achat de produits plus respectueux du milieu aquatique. « On discute aussi avec les constructeurs de lotissement pour qu'ils évitent d'utiliser du diuron – molécule abominable à traiter – sur leurs toits », ajoute Franck Michel, « l'objectif étant d'avoir un projet le plus global possible ».

Le partenariat avec les agences de l'eau

Sujets majeurs pour les collectivités territoriales, la lutte contre les pollutions diffuses et la restauration physique des cours d'eau sont également au centre des 10^{es} programmes des agences de l'eau. « Au vu du rythme des actions mises en place, on est très en deçà de la vitesse de pédalage nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés par les Sdage. Il était donc nécessaire de redéployer les efforts des agences en allouant des enveloppes d'aides moins importantes pour l'assainissement collectif et plus conséquentes pour la restauration des milieux, l'agriculture ainsi que la gestion quantitative de la ressource dans l'anticipation du changement climatique par rapport aux programmes précédents », précise Paul Michelet, directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Pour ce dernier, une implication forte des collectivités et un partenariat étroit avec les agences de l'eau sont aussi indispensables afin d'avancer sur ces problématiques.



© Madelaine Carrouée - Onema

Parcelle des marais des Baux réhabilitée en zone humide (Bouches du Rhône)

Dominique Maudet,
Président de la Commission locale de l'eau du Sage Sèvre Nantaise, adjoint au maire de Saint-Laurent-sur-Sèvre (85)

« Mis en place en 2005, le Sage Sèvre Nantaise est en cours de révision afin d'être en conformité avec la loi sur l'eau (Lema). Validés pour la mi-2014, le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le règlement intégreront davantage les notions de continuité écologique, à l'image du Sdage Loire-Bretagne. De nombreuses actions ont cependant déjà été lancées ou réalisées. Sur la Moine, six ouvrages ont été arasés, ce qui nous fournit une belle vitrine. Notre territoire étant un territoire d'élevage, des abreuvoirs et des clôtures ont également été installés pour éviter que les troupeaux s'approchent des berges. Sur plusieurs sites, l'acquisition de berges et des opérations de replantation ont aussi été menées. En outre, des inventaires des zones humides et des haies sont actuellement effectués dans chaque commune pour obtenir une cartographie du maillage bocager afin de prévoir des actions de sensibilisation et de préservation. Dans le cadre de la révision du Sage, on a également cherché à identifier des sous-bassins prioritaires, notamment pour mettre en place des opérations de lutte contre les pollutions diffuses. Ces dernières compléteront celles entreprises avec les collectivités qui ont déjà réalisé des progrès remarquables, et les agriculteurs qui sont de plus en plus sensibilisés. »

Paroles d'élus

« Arriver à faire changer les mentalités par rapport à la protection d'un fleuve, des zones humides ou à la lutte contre les inondations est un vrai défi ». **Jean Schepman.**

« La population et les élus sont d'autant plus convaincus quand la manifestation des actions est concrète ». **Bruno Forel**

« La CLE est un lieu de consensus et de dialogues importants, c'est un mini-parlement de l'eau à l'échelon du bassin versant ». **Claude Juvanon**

« L'élu d'une commune rurale est à la fois le technicien et l'élu qui participe à la décision ». **Patricia Broussolle**

« On a fait le pari que d'ici 15 ans, notre eau brute sera potable ». **Franck Michel**

LES RENCONTRES DE L'ONEMA



Directrice de publication: Elisabeth Dupont-Kerlan
Coordination: Camille Barnetche (direction du contrôle des usages et de l'action territoriale Onema), Sophie Benkö (direction du contrôle des usages et de l'action territoriale Onema), Claire Roussel (délégation à l'information et la communication Onema).
Rédaction: Clément Cygler
Secrétariat de rédaction: Béatrice Gentil, délégation à l'information et la communication Onema
Maquette: Eclats Graphiques
Réalisation: Bluelife
Impression sur papier issu de forêts gérées durablement: I M E
Onema - 5 Square Félix Nadar - 94300 Vincennes
Disponible sur:
<http://www.onema.fr/les-rencontres-de-l-onema>